



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL45_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°45/2023
du Conseil communautaire
Séance du 3 avril 2023

Date d'envoi de la convocation = 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11
Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Denis BARETTINI, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN Julie MERCIER, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Alain NICOLET, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine DE VERDUZAN à Christine CLERC, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Gérald MISSOUR à Cédric CLEMENTE, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Catherine PECASTAING à Vincent ROUSSELOT, Élian PETITJEAN à Guy AUBANEL, Christian SUAU à Patrick BERTHOMIEU,

Absents/Excusés : Sébastien BAYART, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Objet : Création d'un emploi non permanent en « contrat de projet » pour l'agriculture et la forêt.

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de recruter un chargé de projet « agriculture et forêt » dont la mission principale sera le suivi et l'orientation des politiques publiques et des actions dans le domaine de l'agriculture et de la filière bois et sur l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement (MAE), en accord avec le projet de territoire de la Communauté d'agglomération.

Considérant l'avis favorable du comité technique du 16 mars 2023,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 27 mars 2023

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi non permanent de chargé de projet « agriculture et forêt » à temps complet rattaché à la Direction du développement économique afin de mener à bien le projet ou les opérations identifiées suivantes :

. Mise en œuvre de la politique agro-environnementale telle qu'elle a été définie par les élus du territoire,

. Définition et suivi de la politique forêt-bois,

. Animation et coordination du dispositif Natura 2000 sur le site de la forêt de la Valbonne,

▪ Suivi et développement de projets tel que la création du Parc Naturel Régional des Garrigues, du Classement des gorges de l'Ardèche, du projet du « Lac Blanc » à Carsan....

▪ Suivi et développement des chantiers d'insertion (rénovation du patrimoine ancien, entretien des espaces verts, ...) en lien avec le service de l'action économique, de l'emploi et l'insertion, les élus et notre opérateur, l'association Passe-muraille....

. Suivi et orientation des actions relatives à l'agroenvironnement et l'instruction des dossiers de demande d'aides à l'installation en agriculture...

La durée prévisible du contrat est de 6 ans maximum.

Les candidats devront être titulaires d'une formation supérieure dans les domaines de l'agriculture et de la forêt et avoir de l'expérience professionnelle dans l'exercice de responsabilités similaires.

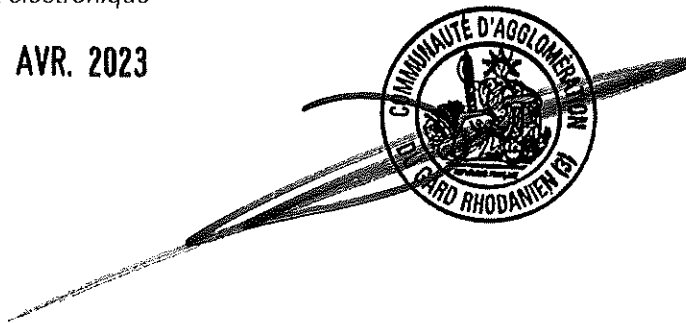
La rémunération est fixée compte-tenu de la nature des fonctions exercées, la qualification requise pour son exercice et l'expérience de l'agent, sur la base d'un emploi de catégorie A, en référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux, et le régime indemnitaire correspondant à son emploi.

- d'inscrire les crédits correspondants aux comptes 64 111, 64 112, 64 118 du budget 2023. Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 3 avril 2023.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

13 AVR. 2023



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL45_2023-DE